

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier - 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Hérault

Séance du 19 juillet 2004

Nombre de membre		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	25

Date de convocation  
13 juillet 2004

Date d'affichage  
26 juillet 2004

Date de retrait de l'affichage  
26 août 2004

**Objet de la délibération**

L'an deux mille quatre le 19 juillet à 18 h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle du Foyer rural à Vendémian, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président.

**Présents :** M. PONCE Jean-Claude - M. PIERRUGUES Georges - M. DIAZ Manuel - Mme MARTIN Françoise - Mme BARRAL Hélène - M. JOVER Jean Marcel - M. CALAS Alain - M. GENNESON André - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. VILLARET Louis - M. DONNADIEU Jacques - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVIEN Isabelle - Mme. DEJEAN Anne Marie - M. ANDRIEUX Jacques - M. LAURIAC Gérard - M. GASTAN François - M. GELY William.

**Absents excusés :** M. BELLOC Jean-Paul - M. RUIZ Jean François - M. ASTIE Michel -

**Absents :** M. SALASC Philippe - M. CADILHAC Jean-François - M. AGOSTINI Jean André - M. DEJEAN Maurice - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. GOUZIN Bernard - M. CABELLO Gérard - M. YVANEZ André - Mme WILLOQUAUX Béatrice - M. DELFAU Gérard - M. TOURET Jean-Louis - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - Mme GUERRE Nicole.

Monsieur Jean Paul Belloc donne pouvoir à Madame Françoise Martin  
Monsieur Michel Astié donne pouvoir à Madame Anne Marie Déjean

Madame Anne Marie Déjean a été élue secrétaire

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer**

**43-2004**

**ZAE LA Garrigue, St André de Sangonis : achat des parcelles D0394, 395, 684 et 1348**

Monsieur R. Asensi, rapporteur, explique que la zone d'activités économiques de la Garrigue, à St André de Sangonis est entièrement commercialisée à ce jour. Afin de pouvoir répondre aux nombreuses demandes d'entreprises pour l'implantation et le développement de leurs activités, la Communauté de communes "Vallée de l'Hérault" doit réaliser de nouvelles acquisitions foncières nécessaires à la réalisation d'une 4<sup>ème</sup> tranche. Aussi, il est proposé d'acheter dans un premier temps les cinq parcelles suivantes, qui sont toutes classées en IV NA du PLU communal, pour une superficie totale de 12 688 m<sup>2</sup>:

N° parcelle	Propriétaire(s)	Superficie en m <sup>2</sup>	Nature
D394	Indivision Allary Luce, Guy et Yvette	3 873	Terres
D395	Indivision Baldeyrou-Pujol	2 480	Terres
D396	Mme Borne	1 570	Terres
D684	M et Mme Massebiau Edmond	4 258	Vignes
D1348	M. Gourg Gérard	507	Terres
TOTAL		12 688	

Monsieur R. Asensi, précise que les différents propriétaires des parcelles en terre sont vendeurs à 8 €/m<sup>2</sup>. M et Mme Massebiau, seuls propriétaires d'une parcelle en vigne, pourraient recevoir une indemnité supplémentaire de 1,5 €/m<sup>2</sup> (soit un prix total de 9,5 €/m<sup>2</sup>), afin de compenser la perte de revenu économique.

Monsieur R. Asensi ajoute que le montant total des cinq parcelles serait ainsi de 107 891 € HT, sachant que les domaines ont évalué les six parcelles composant la quatrième tranche à 135 680 € HT (avis du 25 mars 2004).

Les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au Budget primitif 2004.

**Le Conseil, Ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

- D'approuver l'acquisition des parcelles D394, 395, 396, 684 et 1348 pour un montant de 107 891 € HT, hors majoration des frais d'acte prévisibles
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs aux achats de ces terrains
- de solliciter les aides financières possibles auprès des partenaires de la Communauté de Communes "Vallée de l'Hérault", et en particulier auprès de l'Union européenne, de l'Etat, du Conseil Régional Languedoc-Roussillon et du Conseil général du l'Hérault.

Fait à Gignac, le 20 juillet 2004

Le Président

Louis Villaret